



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°035-23 Suivi annuel campagne de dératisation – EURL SUBILEAU LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation de suivi annuel des campagnes de dératisation sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 3 entreprises par mail, en date du 22/02/2023 et l'analyse des offres réalisées à sa suite,

CONSIDÉRANT la proposition de l'EURL SUBILEAU pour un contrat de suivi annuel des campagnes de dératisation,

DÉCIDE

Article 1 : De confier le suivi annuel des campagnes de dératisation à l'EURL SUBILEAU 279 rue de Pleiade 49530 Orée d'Anjou, N° SIRET 53258677300014

Article 2 : Les prestations se dérouleront en mars, juillet et novembre 2023.

Article 3 : Le coût annuel de la prestation est fixé à 1215 € Hors Taxe (HT), soit 1458 € TTC.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
Le 27/02/2023
Le Maire,
Rémy ORHON





EURL SUBILEAU

279 RUE LA PLEIADE

LIRE

49530 OREE D'ANJOU

Tél portable : 06 27 18 39 60

Email : subileaumathias@laposte.net

Devis

Mairie d'Ancenis-St Géréon
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis - St Géréon Cedex

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00000024	08/02/2023	CL00706	10/03/2023	

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
SUIVI ANNUEL DE DERATISATION 2023 : - Réseaux d'égouts d'Ancenis et St Géréon - Atelier municipal (stockage semences) - Bâtiment Resto du Coeur - Bâtiment ancienne DSTU - Bâtiment Bouchons d'Amour				
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Mars 2023	1,00	405,00	405,00	20,00
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Juillet 2023	1,00	405,00	405,00	20,00
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Novembre 2023	1,00	405,00	405,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 215,00	243,00

Total HT	1 215,00
Total TVA	243,00
Total TTC	1 458,00
Net à payer	1 458,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)